



La maîtrise de la prolifération de l'ambrosie est un objectif important, en terme de santé publique, de biodiversité végétales, de rendement agricole et d'aspect paysager. Les graines produites en grandes quantités, sont viables entre 10 et 30 ans. Cela impose aux gestionnaires un suivi sur le long terme des sites connus et des mesures de prévention des introductions (cartographie annuelle, information, nettoyage des engins agricoles et BTP, vigilance des transports de terre ou de gravats, obligations des différents cahiers des charges liés au sol, mesures coercitives au titre de la santé publique, ...)

mation, nettoyage des engins agricoles et BTP, vigilance des transports de terre ou de gravats, obligations des différents cahiers des charges liés au sol, mesures coercitives au titre de la santé publique, ...)



les récoltes d'automne peuvent participer à la dissémination des graines d'ambrosie.

Il est important de signaler la présence de l' Ambrosie au propriétaire du terrain et au Maire de votre commune,

qui en fera retour à la FREDON-FC ;
un formulaire de signalement est disponible sur www.conservatoire-botanique-fc.org.



L'Europe s'engage...

L'Europe apporte son soutien financier à des projets remplissant des objectifs environnementaux. Cette aide est réalisée avec le concours à l'attribution de **Fonds Européens de Développement Régionaux (FEDER)** notamment dans le cadre de l'axe 3 du programme.

Qu'est ce que le FEDER ?

- **Axe 1 : La recherche, l'innovation, la compétitivité**
- **Axe 2 : La compétitivité territoriale**
- **Axe 3 : Le développement durable; mesures**
 - 3.1 : Prévention et réduction des risques d'inondation
 - 3.2 : Préservation/valorisation du patrimoine naturel et paysager
 - 3.3 : Contribution à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables
 - 3.4 : Soutien aux projets territoriaux de développement durable
 - 3.5 : Développement de la filière bois-énergie dans le respect de la qualité environnementale
 - 3.6 : Amélioration de l'efficacité énergétique en matière d'équipements de bâtiments et de l'organisation des marchandises
 - 3.7 : Consolidation et diffusion de l'information environnementale dans la perspective d'une plate-forme partagée
- **Axe 4 : Le développement des montagnes du Jura**

Quelques sites pour en savoir plus sur les fonds européens :

- <http://www.europe-franche-comte.eu/>
- <http://www.europe-en-franche-comte.gouv.fr/L'europe-s-engage>
- <http://europa.eu/index-fr.htm>

Vous pouvez contacter la DREAL de Franche-Comté pour tous renseignements complémentaires.



Pour plus d'informations (conseils, moyens de lutte adaptés, cartographie, coordination, réglementation), contactez-nous :

FREDON-FC, Parc du Vallon
20 rue du Vallon—Bât A
25 480 ECOLE-VALENTIN
Tél. : 03 81 47 79 20, Fax : 03 81 47 79 29
formulaire sur www.fredonfc.com,

Vous pouvez également consulter le site : www.ambrosie.info



Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles

AMBROISIE

La lutte contre l'Ambrosie en Franche-Comté



ATTENTION ALLERGIES !

« De nombreuses espèces végétales peuvent causer de graves problèmes de santé chez l'homme. C'est le cas de l'ambrosie, espèce végétale invasive fortement allergisante »

Origine et historique

La plante est originaire d'Amérique du Nord. Observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire, suite à l'importation de fourrage, ce n'est qu'après guerre et les conséquences des changements globaux, qu'elle va réellement se propager. Depuis une dizaine d'années, l'espèce progresse rapidement en direction de tous les territoires limitrophes par le transport de terre souillée, des engins agricoles et BTP, le ruissellement de l'eau, l'agraineage d'oiseaux, ...



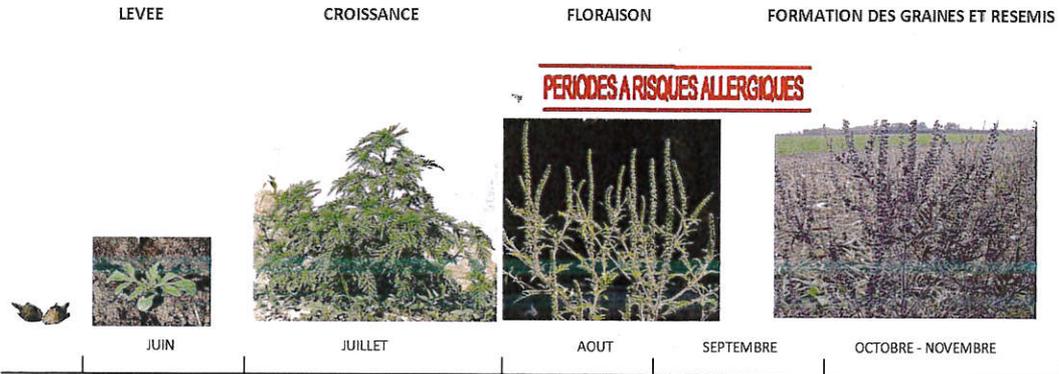
L'ambroisie une plante sauvage problématique pour la santé : son pollen provoque de graves allergies!

L'ambroisie, à sa floraison (mi-août), libère du pollen en grande quantité, responsable de réactions allergiques. Dès que les taux de pollen atteignent 5 grains/m³ d'air par semaine, les personnes sensibles peuvent présenter une **RHINITE**, associée à une **CONJONCTIVITE** ou à une **TRACHEITE** mais aussi pour certains un **ASTHME** parfois très grave. Certaines personnes ont aussi de l'**URTICAIRE** ou de l'**ECZEMA**, ou encore une certaine **fatigue** et des **troubles du sommeil**.

Situation en Franche-Comté

Le nombre de personnes sensibles est proportionnel à la présence de l'ambroisie sur notre territoire. Une part croissante de la population sera sensible en cas d'exposition.

Cycle végétatif de l'ambroisie



PERIODES A RISQUES ALLERGIQUES

Levee (Juin) : Germination et levée des graines sous l'effet de la température et de la lumière. La colonisation est rapide sur sol nu ou en milieu ouvert.

Croissance (Juillet) : Croissance végétative, chaque pied forme une touffe assez large et haute (0,20 - 1,20 m). L'arrachage successif en portant des gants jusqu'à fin juillet ou le fauchage, pas avant fin juillet, peut être réalisé. La plante peut être laissée à sécher sur place. Fin juillet, les épis floraux apparaissent.

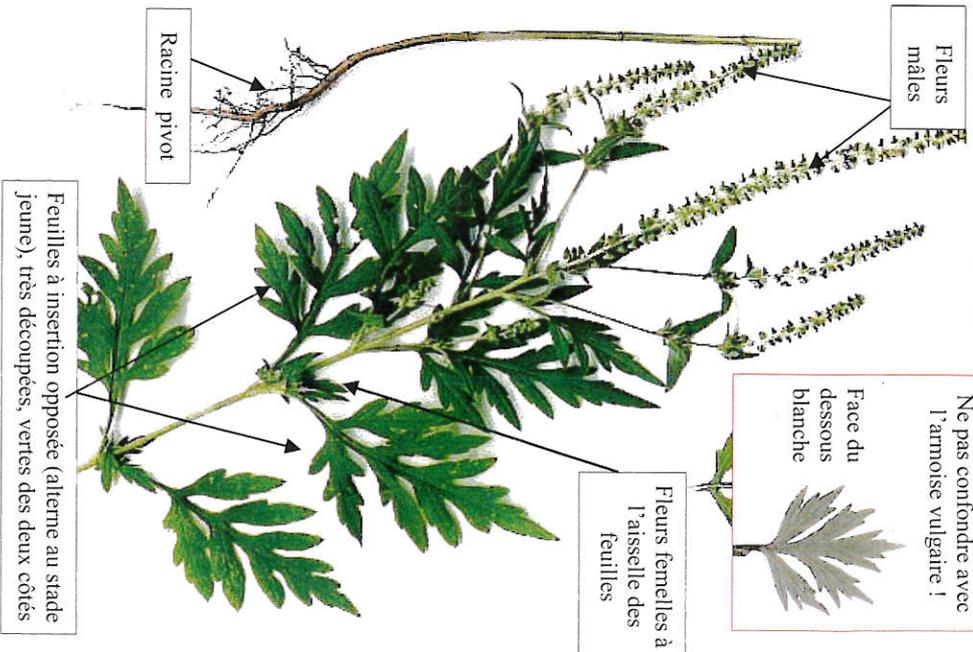
Floraison (Août) : La plante peut atteindre un grand développement (1,50 m) en milieu riche et reste de taille modeste en milieu pauvre (0,20 m). Les fleurs mâles commencent à émettre du pollen en août. La production de pollen est maximale entre mi-août et mi-septembre. Les fleurs fécondées donneront des graines. La plante peut être arrachée ou fauchée en portant des gants et un masque afin de se protéger du pollen. La plante peut être laissée à sécher sur place.

Formation des graines et resemis (Septembre - Novembre) : Les graines mûrissent et tombent au sol à proximité des pieds-mères. Au premier gel, les plantes meurent puis disparaissent. Les graines constituent une réserve qui assurera les futures générations et la dissémination. **ATTENTION aux transports de terres souillées et aux ruissellements. Prévoir la mise en sac des plantes avant leur transport et destruction.**



A partir de la mi-septembre, les plantes arrachées ou fauchées doivent être mises en sac puis incinérées (en respectant les obligations légales)

Aide à la reconnaissance



Objectifs de l'action

- Réduire l'exposition aux pollens des personnes allergiques ou susceptibles de le devenir par une lutte avant floraison.
- Limiter l'extension de l'adventice (lutte avant formation des graines).



« L'affaire de tous, la responsabilité de chacun »